**Président Kais Saied,**

**Palais de Carthage,**

**Tunis, Tunisie.**

Date

**Objet : Appel à la préservation de la démocratie et a**

**au respect des droits humains et syndicaux en Tunisie.**

Monsieur le Président,

Au nom de notre organisation, [nom de votre organisation], nous vous adressons la présente lettre pour vous exprimer nos profondes inquiétudes au sujet de la réduction de l'espace civique, des attaques répétées sur la démocratie et de la persécution des syndicalistes en Tunisie. En raison des récents événements survenus dans le pays, nous pensons qu'il est urgent que votre gouvernement prenne des mesures pour restaurer la démocratie et protéger les droits de tous les Tunisiens.

Les arrestations et détentions arbitraires de syndicalistes en Tunisie nous inquiètent profondément, notamment la récente arrestation d'Anis Kaabi, Secrétaire général du syndicat des travailleurs d'autoroutes affilié à l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Le camarade Kaabi a été arrêté à la suite d'une grève des travailleurs des postes de péage et n'a toujours pas été libéré. Ces actions constituent une violation flagrante des droits fondamentaux des travailleurs, tels que consacrés par la loi tunisienne sur le travail et la convention n° 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté d'association, que la Tunisie a ratifiée.

La réduction de l'espace civique suscite également des inquiétudes. Le droit à la liberté d'expression et de réunion est un élément essentiel dans le bon fonctionnement d'une démocratie. Cependant, nous avons remarqué que votre gouvernement tente de plus en plus de restreindre ces droits, notamment en arrêtant des manifestants et des syndicalistes pour avoir exercé pacifiquement leurs droits.

Par ailleurs, la récente expulsion de notre camarade Esther Lynch, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), de Tunisie suscite en nous des profondes inquiétudes. Cette expulsion a été suivie par le refus du gouvernement d'autoriser une délégation syndicale internationale à effectuer une visite de solidarité à l'UGTT au début du mois de mars. Ces actions sont la preuve que la Tunisie ne cesse de perdre son crédit démocratique, et cela doit cesser.

Par conséquent, nous demandons à votre gouvernement de prendre des mesures immédiates pour répondre à ces préoccupations. Nous vous demandons instamment de :

1. Libérer sans conditions tous les syndicalistes détenus, y compris le camarade Anis Kaabi, et d'abandonner toutes les charges retenues contre eux.
2. Veiller à ce que les syndicalistes puissent exercer leurs droits sans crainte d'être par la suite victimes de harcèlement, d'intimidation ou de violence.
3. Respecter et protéger la liberté d'expression et de réunion, et d'arrêter immédiatement toute tentative de restriction de ces droits fondamentaux.
4. Réintégrer les fonctionnaires licenciés et de rétablir les institutions démocratiques, y compris le Parlement.
5. Respecter et faire respecter la constitution tunisienne, qui garantit la liberté d'association et de réunion pacifique.
6. Enquêter sur toutes les attaques présumées contre des syndicalistes et de sanctionner ceux qui les ont perpétrées.
7. Respecter le droit des syndicalistes des organisations syndicales internationales à rencontrer leurs homologues tunisiens.

Nous sommes convaincus que ces mesures sont cruciales pour restaurer la démocratie et protéger les droits de tous les Tunisiens. Nous vous demandons instamment d'agir sans tarder et de manière décisive pour résoudre ces problèmes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

**[Titre de votre 1er responsable].**

**Signature - Cachet**

**[Nom de votre 1er Responsable**].

CC. :

* Conseil des droits de l'homme de l'ONU : InfoDesk@ohchr.org
* Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association : civilsociety@ohchr.org
* Commission de l'Union africaine : chairperson@africa-union.org
* Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) : au-banjul@africa-union.org